



Loi du 5 septembre 2018 pour « la liberté de choisir son avenir professionnel »

La loi du 5 septembre 2018 pour la « liberté de choisir son avenir professionnel » a pour objectif de faciliter l'accès à l'emploi des personnes en situation de handicap.

Mentoris tente de donner à tous les mêmes chances d'accéder ou de maintenir l'emploi et la formation.

Nous mettons tout en œuvre pour permettre au public en situation de handicap de bénéficier de nos formations. Ainsi, la majorité des salles réservées sont des ERP respectant les normes d'accessibilité pour personnes à mobilité réduite.

Chaque situation étant particulière et afin d'étudier vos besoins, vous pouvez contacter Sarah Benbelkacem, référent handicap par mail : s.benbelkacem@mentoris.fr ou par téléphone au 06 23 02 15 76.